

- 2 -

ainsi que l'hymne national allemand joué sur l'aéroport à l'arrivée du Chancelier, comme lors de son départ, n'a pas été retransmis. La cérémonie du dépôt d'une couronne sur la tombe du soldat inconnu a revêtu une grande dignité mais dans un silence de mort. Le Chancelier a tenu en outre à se rendre au monument du ghetto de Varsovie érigé à la mémoire des victimes juives du nazisme. C'est à ce moment-là que l'on a vu M. Brandt s'agenouiller dans un geste que les Polonais sont prêts à considérer comme spontané. Bien que la Pologne officielle vive depuis deux ans sous le signe d'un certain anti-sémitisme, le geste du Chancelier Brandt (lui seul pouvait le faire en raison de son passé) a fait une très forte impression tant sur les personnalités officielles que sur la population. Elles y ont vu un geste humain de contrition et une attitude de grandeur et de dignité de la part de la nation dont la Pologne a eu tant à souffrir. Le Chancelier a donné, par là, aux Polonais la satisfaction morale qu'ils avaient essayé en vain d'obtenir, *expressis verbis*, dans le traité.

2) Les toasts échangés et le communiqué.

Rien dans les toasts échangés lors des deux réceptions du 7 décembre n'ont apporté d'éléments bien nouveaux que je n'aie pas déjà rapportés dans mon RP No 11 du 19 novembre 1970. Le Premier-Ministre Cyrankiewicz a tenu toutefois à souligner que la signature du traité devait être considérée comme un pas important dans le processus de normalisation des relations entre les pays socialistes et la République fédérale d'Allemagne, processus qui a débuté par le traité de Moscou du 12 août 1970. Il a formulé l'espoir que cette normalisation puisse s'étendre rapidement à la Tchécoslovaquie et à la RDA. Dans cette perspective, il a assuré son hôte du soutien inconditionnel de la Pologne à l'admission des deux Etats allemands dans l'Organisation des Nations Unies.

- 3 -

De son côté, le Chancelier Brandt a souligné que la politique de son gouvernement tend à la vraie détente en Europe, spécialement en Europe centrale. Si le traité de Moscou fut la première pierre balisant le chemin de la détente, le traité avec Varsovie en est une autre, la prochaine devant être le traité avec la Tchécoslovaquie puis ensuite l'établissement, par un traité également, de relations entre la RFA et la RDA. Et d'ajouter : tout cela serait incomplet sans une amélioration de la situation à et autour de Berlin. Quant à lui, il considère les différents traités et arrangements comme un tout dans lequel chacun a sa place indispensable. Cette étape étant franchie, rien ne devrait s'opposer à ce que l'on empoigne avec énergie les problèmes de la sécurité européenne, de la réduction des armements, de la réduction équilibrée des forces armées et la coopération économique en une ou plusieurs conférences. Personne ne peut attendre, a-t-il dit en outre, qu'il prenne sur lui, politiquement, légalement ou moralement plus que ce qui peut être conciliable avec la prudence et la conviction.

Le communiqué officiel clôturant la visite n'a pas apporté lui non plus d'éléments bien nouveaux si ce n'est que les deux gouvernements soient tombés d'accord d'établir des relations diplomatiques dès que le traité sera en vigueur. Or on sait que ce traité entrera en vigueur le jour de l'échange des instruments de ratification, cérémonie qui aura lieu à Bonn. Le communiqué fait en outre mention que le processus de normalisation entre les deux pays a débuté avec la signature de l'accord. C'est ainsi que des conversations officielles ont déjà eu lieu pendant la visite, notamment dans le domaine du développement des relations économiques, scientifiques et techniques. Les deux gouvernements se déclarent en faveur d'un accroissement de la détente et ont exprimé la volonté d'aider à la préparation et au succès d'une conférence sur la sécurité européenne et la coopération.

3) La ratification du traité.

Il semblerait que la préférence du Chancelier Brandt aille vers une ratification simultanée des traités de Moscou, de Varsovie et de celui avec la Tchécoslovaquie dont on pense que la signature pourra intervenir dans le courant du mois de janvier ou février. Selon un Vice-Ministre des affaires étrangères, Brandt aurait laissé entendre à ses interlocuteurs que, selon ses propres prévisions, ces ratifications pourraient intervenir dans trois mois. La question reste posée d'une sorte de "package deal" ou des ratifications échelonnées. Ce problème de procédure ne semble pas préoccuper les Polonais pour qui une ratification honorable de leur traité est actuellement leur souci majeur. Aussi ne ménageront-ils aucun effort pendant cette période intermédiaire pour convaincre certaines personnalités de la CDU d'adopter une attitude plus réaliste à l'égard du traité. C'est ainsi que M. Barzel viendra à Varsovie en janvier et que M. Schröder en fera de même un peu plus tard.

4) L'action de réunion des familles.

Les croix-rouges polonaise et allemande sont déjà à pied d'oeuvre pour mettre sur pied un plan d'immigration en RFA de ressortissants polonais d'origine allemande. Selon mes informations, une action importante serait réalisée dans le courant du mois de mars 1971 déjà et d'autres devant se poursuivre pense-t-on pendant deux ans. On sait que c'est là un point important lié au traité dont la réalisation peut permettre à M. Brandt de rallier une plus large majorité en faveur du traité lors de sa ratification par le Bundestag.

* * *

De part et d'autre, de fermes intentions ont été exprimées de donner au traité un contenu réel par une normalisation effective des rapports bilatéraux par une coopération dans

- 5 -

tous les domaines, économique, scientifique, technique, culturel et humain. Sur le plan politique intérieur polonais, la conclusion du traité a incontestablement renforcé la position du premier secrétaire du Parti, M. Gomulka, qui fait figure maintenant de seul interlocuteur valable nonobstant les principes de direction collective. Les opposants, et il y en a, sont relégués à la passivité n'ayant à leur disposition aucun moyen d'expression.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

Jochaux